



Violences volontaires sur personne vulnérable avec itt

Par **JCM**, le **24/10/2009** à **08:07**

Bonjour,

Il y a 1 an j'ai été agressé.

Ma plainte a été retenue en délit(violences volontaires sur personne vulnérable avec ITT -8 jours.J'étais en convalescence suite à un infarctus)

L'affaire passe au Tribunal correctionnel le mois prochain.

Je me suis porté partie civile et mon organisme de sécurité sociale également.

Je demande les dommages et interets équivalent à ma perte de salaire provoqué par ma reprise du travail retardé à cause de cette agressio(certificat médical à l'appui)

Que risque au minimum mon agresseur?

Je vous remercie de votre réponse.

JCM